

**RAPPORT ANNUEL 2010**

**PRIX ET QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC  
DE L'EAU POTABLE**

## **SOMMAIRE**

### **Introduction**

## **I. PRÉSENTATION DU SERVICE ET DE SA MISSION**

- 1. Compétences**
- 2. Mode de gestion**
- 3. Accueil des abonnés**
- 4. Organisation du service**
  - 4.1. Accès au service**
  - 4.2. Interventions sur les branchements**
  - 4.3. Réclamations**
- 5. Relève des compteurs**
- 6. Facturation**
  - 6.1. Tarifs d'abonnement et de consommation 2008**
  - 6.2. Modalités de facturation de l'eau potable**
  - 6.3. Facture type INSEE (tarif en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2008)**
  - 6.4. Décomposition d'une facture annuelle de 120 m<sup>3</sup>**
  - 6.5. Les différents modes de règlements proposés**
  - 6.6. Évolution du prix moyen du m<sup>3</sup> TTC sur cinq ans**

## **II. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE**

### **A. LES INDICATEURS TECHNIQUES**

- 1. Ressources en eau**
- 2. Capacité de stockage**
- 3. Réseau de distribution**
  - 3.1. Canalisations**
  - 3.2. Renouvellement des compteurs**
  - 3.3. Les interruptions du service de l'eau non programmées**
  - 3.4. Rendement du réseau**
- 4. Renouvellement des réseaux et des ouvrages**
- 5. Statistiques de consommation**
- 6. Qualité de l'eau**

### **B. LES INDICATEURS FINANCIERS**

- 1. Principales recettes d'exploitation 2008**
- 2. Travaux d'investissement réalisés**
- 3. Amortissements 2008**
- 4. Encours et évolution de la dette**

## **III. LES PROJETS D'AMÉLIORATION DU SERVICE A L'ÉTUDE**

- 1. Améliorations techniques et environnementales**
- 2. Améliorations du service rendu à l'utilisateur**

## **INTRODUCTION**

Ce rapport résulte de l'application de l'article 73 de la loi N° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement et de l'article L.22224-5 du Code général des collectivités territoriales.

Destiné à l'information des usagers sur la qualité et le prix du service public de l'eau, il fournit les indicateurs techniques et financiers définis dans le décret N°95-635 du 6 mai 1995 et le décret n° 2007 675 du 2 mai 2007.

A Allègre, le 09 septembre 2011

Le Maire,  
Jean-Luc FRAISSE

**I. PRÉSENTATION DU SERVICE  
ET  
DE SA MISSION**

## **1. COMPÉTENCES**

Le Service de l'eau de la commune d'Allègre a pour vocation unique l'alimentation en eau potable du bourg et d'un certain nombre de villages, soit en totalité (Sarzols, Salettes, Sassac, Le Mazel, Le Mallet, La Clède, Châteauneuf, La Pauze, Pendery, Le Chier, Blot, Besses, Chaduzias), soit partiellement (Menteyres).

Nombre d'abonnés raccordés au réseau communal : 747

Nombre d'habitants desservis en eau par le service : 980 (estimation)

Ne sont pas desservis par le réseau : Les Crozes, Sannac, Chabannes.

## **2. MODE DE GESTION**

Le service est géré en régie directe par la Commune ; le conseil municipal est donc l'autorité délibérante.

Un agent technique assure la maintenance technique du réseau communal contre remboursement au budget municipal du temps passé ; un agent administratif assure la gestion administrative. Le Syndicat de Gestion des Eaux du Velay (SGEV), syndicat de communes n'ayant aucun lien avec aucune grande entreprise privée du domaine de l'eau, apporte une assistance technique et administrative au service.

Le service assure l'exploitation, l'entretien, le renouvellement et la création des réseaux neufs d'eau potable.

Les recettes et les dépenses d'investissement et de fonctionnement font l'objet d'un budget conformément à la nomenclature comptable M49.

Les gros travaux d'adduction d'eau potable sont réalisés par l'intermédiaire de marchés publics ; les branchements, l'entretien ainsi que le fonctionnement du réseau sont réalisés directement par les agents municipaux.

## **3. ACCUEIL DES ABONNES**

Le secrétariat du service est assuré par la secrétaire de mairie et par le SGEV.

La mairie est ouverte du lundi au jeudi de 8H30 à 12H15 ; le mercredi de 13H30 à 17H00, le vendredi de 9h00 à 12h00.

En dehors de ces horaires, contacter l'adjoint délégué, Roland PUECH.

## **4. ORGANISATION DU SERVICE**

### **4.1) Accès au service**

Pour accéder au service, les propriétaires de logements neufs possédant un branchement doivent demander au service la pose d'un compteur. En 2010, la location de compteur a été facturée 9.00 € HT, conformément à la délibération du conseil municipal du 04 décembre 2009.

En moyenne, la pose d'un compteur est réalisée dans les 3 jours ouvrés suivants la réception de la demande d'ouverture de branchement.

Dès lors qu'un compteur est en place, il n'y a aucun frais de mise en service. Les transferts d'abonnements consécutifs à des ventes ou à des changements de locataires ne donnent lieu à aucune facturation.

En résumé :

Délai moyen de pose de compteur	3 jours ouvrés
Frais de mise en service lors de transferts d'abonnements	aucun

#### **4.2) Interventions sur les branchements**

Nombre d'interventions réalisées sur les branchements en 2010 : 30

Ce sont dans leur très grande majorité des interventions effectuées à la demande des abonnés : fuites avant compteurs, problèmes de pression.

#### **4.3) Réclamations**

Nombre de courriers de réclamation reçus : 0  
Taux de réclamation : 0

0 courrier concerne la facturation, 0 la distribution d'eau.

### **5. RELEVÉ DES COMPTEURS**

La relève des compteurs s'effectue tous les ans en septembre dans l'ordre suivant : en premier les villages puis le bourg.

La relève annuelle sert à établir la facture annuelle.

### **6. FACTURATION**

La facturation de l'eau couvre l'immense majorité des dépenses de fonctionnement et d'investissement du service de production et de distribution d'eau potable. En effet, le service se rémunère presque uniquement grâce aux factures qu'il émet.

#### **6.1. Tarifs d'abonnement et de consommation 2010**

Le tableau ci-dessous récapitule les différents éléments composant une facture d'eau du service, ainsi que leurs bénéficiaires.

Différents éléments d'une facture	Correspondants aux coûts de	Recette fixée par et reversée à/au :
Part fixe--abonnement eau potable	Location du compteur, entretien et service	(délib. du 04/12/09)
Part variable - prix du m3 consommé	Extraction et acheminement de service	(délib. du 04/12/09)
Part variable - redevance domestique appliqué sur chaque m3 consommé	Redevance reversée à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne au titre de la lutte contre la pollution	Agence de l'Eau Loire-Bretagne
Part variable - TVA à 5,5 % sur l'ensemble des éléments facturés	Taxe sur la consommation	État

- **Tarifs d'abonnement annuels 2010 (rétribution du service)**

Le coût de l'abonnement annuel dépend du calibre du compteur posé. En 2010, 97% des compteurs du service sont des compteurs de calibre 12 ou 15 mm correspondants à des besoins domestiques classiques.

Diamètre compteur	€ HT	€ TTC
12 et 15 mm	9.00	9.49
30 mm	19.50	20.57
50 mm	53.50	56.44
60 mm	88.50	93.37

- **Prix du m<sup>3</sup> 2010 (rétribution du service)**

	€ HT	€ TTC
de 0m <sup>3</sup> à 500m <sup>3</sup>	0.75	0.79
au-delà de 500m <sup>3</sup>	0.65	0.68

A l'exception des branchements et poses de compteurs (frais d'accès au service) et des frais d'impayés, les autres interventions du syndicat ne donnent lieu à aucune facturation.

Les tarifs d'abonnement et du m<sup>3</sup> d'eau 2010 ont été fixés par délibération du conseil municipal en date du 04/12/2009.

- **Redevance pollution domestique 2010 (rétribution de l'Agence de l'Eau)**

par m <sup>3</sup> consommé	0,300 € HT	0.316 € TTC
-----------------------------	------------	-------------

## 6.2. Modalités de facturation de l'eau potable

Les factures d'eau potable sont émises annuellement.

La facture annuelle est établie en octobre sur la base de la relève annuelle du compteur, elle-même effectuée en septembre. Elle tarife l'ensemble de la consommation annuelle et se décompose ainsi :

- l'abonnement de l'année en cours (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre) proratisé au jour, notamment pour les abonnés arrivants ou partants ;

- le nombre total de m<sup>3</sup> consommés depuis la relève annuelle de l'année n-1 proratisés en fonction de l'année de consommation escomptée. La consommation relevée étant à cheval sur deux années civiles (voir 5 - Relève des compteurs) ; une partie des m<sup>3</sup> est facturée au tarif de l'année précédente et l'autre partie au tarif de l'année en cours.
- la redevance « pollution domestique » prélevée sur chaque m<sup>3</sup> d'eau facturé. Fixé chaque année par l'Agence de l'eau, le montant de la redevance pollution lui est entièrement reversé.
- le tout est assujéti à une TVA à 5,5 %

La facture dépend donc directement de la consommation relevée l'année précédente. Pour les nouveaux arrivés, elle peut donc être plus ou moins représentative en fonction de la date d'arrivée sur le secteur et de la date de la relève.

La facture comprend en plus les éléments liés à l'assainissement : abonnement, consommation et redevance « modernisation des réseaux de collecte » reversée à l'Agence de l'eau.

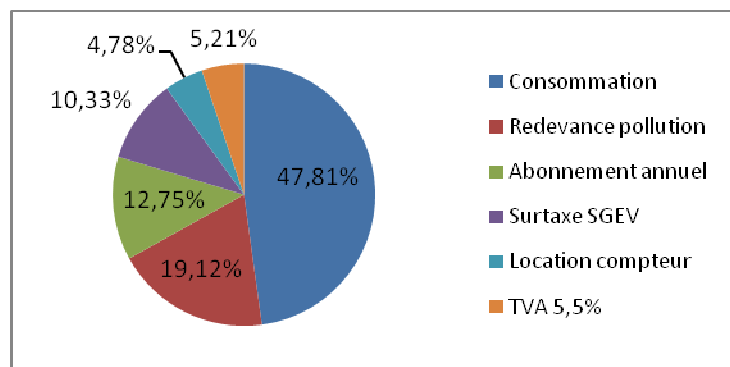
### 6.3. Facture type INSEE

(exemple pour 120m<sup>3</sup> de consommation annuelle sur la base des tarifs en vigueur au 01 01 10)

	Nb de m <sup>3</sup>	2010		Rappel 2009		Évolution 2010/2009 (%)
		Prix u	Montant	Prix u	Montant	
<b>Production et distribution de l'eau</b> (collectés par la commune au profit du service de l'eau)						
Abonnement annuel	-	24.00	24.00	23.80	23.80	0.84
Location compteur Ø 15		9.00	9.00	8.90	8.90	1.12
Consommation	120	0.75	90.00	0.72	86.40	4.17
Surtaxe SGEV	120	0.162	19.44	0.159	19.08	1.89
<b>Sous-total HT Eau</b>	-					
<b>Redevance pollution, taxes (TVA)</b> (collectés par la commune au profit d'autres organismes publics : Agence de l'Eau, État)						
Redevance pollution (Agence de l'eau)	120	0.300	36.00	0.290	34.80	3.45
Pm : total HT	-		178.44		172.98	3.15
TVA à 5,5% (part État)	-		9.81		9.51	
<b>TOTAL de la facture TTC</b>	-		188.25		182.49	3.15

Le montant d'une facture TTC de 120 m<sup>3</sup> va subir une augmentation de 3.15% en 2010 par rapport à 2009.

### 6.4. Décomposition d'une facture annuelle de 120 m<sup>3</sup> en 2010





### 6.5. Les différents modes de règlement

Plusieurs modes de paiement sont proposés aux abonnés :

- paiement en espèces à la Trésorerie de Saint-Paulien ;
- par chèque adressé à la Trésorerie de Saint-Paulien ;
- par Titre Interbancaire de Paiement (TIP) à compter de 2010.

### 6.6. Évolution du Prix moyen du m<sup>3</sup> TTC sur six ans

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Consommation	0.68	0.69	0.69	0.69	0.72	0.75
Abonnement	23.30	23.80	23.80	23.80	23.80	24.00
Forfait compteur Ø 15	8.70	8.90	8.90	8.90	8.90	9.00
Surtaxe SGEV	-	-	-	0.154	0.159	0.162
Pollution	0.196	0.205	0.290	0.280	0.290	0.300
Facture 120 m <sup>3</sup> HT	137.12	140.10	150.30	167.58	172.98	178.44
<b>Facture 120 m<sup>3</sup> TTC</b>	<b>144.66</b>	<b>147.81</b>	<b>158.57</b>	<b>176.80</b>	<b>182.49</b>	<b>188.25</b>
<b>Prix du m<sup>3</sup> moyen TTC</b>	<b>1.21</b>	<b>1.23</b>	<b>1.32</b>	<b>1.47</b>	<b>1.52</b>	<b>1.57</b>

## **II. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE**

- **INDICATEURS TECHNIQUES**

- **INDICATEURS FINANCIERS**

## A - LES INDICATEURS TECHNIQUES

### 1. RESSOURCES EN EAU

La production en eau du service se caractérise par deux ressources principales et un certain nombre de ressources spécifiques.

#### Production d'eau des ouvrages de prélèvement - Année 2010

Ouvrage de prélèvement	Volume d'eau annuel prélevé (m <sup>3</sup> /j)
Fix-Saint-Geney's	125 (à l'arrivée à Allègre)
Fonteline 1	144
Fonteline 2	150
Besses	Réseau public (association villageoise : 2m <sup>3</sup> )
Sassac	Réseau public (association villageoise : 0.80m <sup>3</sup> )
Chaduzias	Réseau public (association villageoise : m <sup>3</sup> )
Les Crozes	Association villageoise
Menteyres	Association villageoise
Sannac	Association villageoise
Chabannes	Association villageoise

### 2. CAPACITÉ DE STOCKAGE

Réservoirs d'eau :

Réseau	Capacité (m <sup>3</sup> )
Le bourg :	
– réservoir du château	27
– réservoir cylindrique	500
– vieux réservoir	250
Besses	25
Sassac	20
Chaduzias	25
Les Crozes	10
Menteyres	25
Sannac	25
Chabannes	?

### 3. RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX ET DES OUVRAGES

Interventions sur le réseau en 2010

Interventions sur le réseau	Nombre d'interventions
Branchements nouveaux	19
Modifications de branchement	2
Réparations de conduites	8
Remplacement de vannes	1
Remplacement de compteurs	7
Bouchonnage conduite	0
Détection de fuites	2

Indice moyen de renouvellement des branchements au rythme actuel : non renseigné

Indice moyen de renouvellement des canalisations (tous matériaux confondus) : non renseigné

#### 4. STATISTIQUES DE CONSOMMATION

##### Dernières consommations moyennes par abonné et par réseau

Réseau	Conso (m <sup>3</sup> )	Nbre abonnés	Conso Moy./abonné
Le bourg	45717	657	70
Menteyres	376	1	-
Sassac	256	14	18
<b>TOTAL</b>	51664	661	78

#### 5. QUALITÉ DE L'EAU

##### Rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux du service de l'eau en 2010

- Voir les rapports complets de l'ARS joints en annexe 1
- Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Nom captage	Date DUP	Réalisé
Fix	28/05/1999	100%
Fonteline 1	en cours	20%
Fonteline 2	en cours	20%
Menteyres		100%
Sannac		100%
Sassac	31/07/2006	100%
Besses	raccordé à Fix	100%
Chaduzias	Raccordé à Fix	100%
Les Crozes	à l'étude	0%
Chabannes	à l'étude	0%

- Règles de calcul :

0 %	Aucune action
20 %	Études environnementale et hydrogéologique en cours
40 %	Avis de l'hydrogéologue rendu
50 %	Dossier recevable déposé en préfecture
60 %	Arrêté préfectoral
80 %	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005
100 %	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus) et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

## B - LES INDICATEURS FINANCIERS

### 1. PRINCIPALES RECETTES D'EXPLOITATION 2010

Principales recettes d'exploitation	2009	2010	Variation n/N-1 (en n %)	Observations
Vente d'eau aux abonnés compte 70 111 (conso+droit fixe)	50 785	48 657	-4.19	
Forfait compteur compte 7064	5 180	5 243	1.22	
Surtaxe SGEV compte 7068	8 211	7 406	-9.80	
Branchements + pose compteurs compte 704 (eau)	1 200	15 600	1200	dont 17 à Besses et 8 à Chaduzias
Facturation assainissement collectif Compte 70 611	24 666	22 038	-10.65	
Facturation assainissement NC Compte 7062	4 731	4 767	0.76	
Branchements (assainissement) Compte 704	900	450	-50	
<b>TOTAL</b>	<b>95 673</b>	<b>104 161</b>	<b>8.87</b>	

### 2. TRAVAUX D'INVESTISSEMENT RÉALISÉS DESCRIPTIF DES TRAVAUX

Réseau	Descriptif travaux	Programme 2009	Programme 2010
<b>Le bourg</b>	Reprise captage Fonteline 1	Néant	29 258.91€ HT
<b>Besses</b>	Raccordement à la conduite de Fix	Néant	73 257.37€ HT
<b>Chaduzias</b>	Raccordement à la conduite de Fix	Néant	
<b>Sarzols</b>	MOE pr la création d'un réservoir	Néant	3 045.57€ HT
<b>Les Crozes</b>		Néant	Néant
<b>Menteyres</b>		Néant	Néant
<b>Sannac</b>		Néant	Néant
<b>Sassac</b>		Néant	Néant
<b>Total réalisé en 2010</b>			105 561.85€ HT
<b>Total budgété en 2011</b>			93 320.00€ HT
<b>Subventions prévues/accordées</b>			51 021.00€

### 3. AMORTISSEMENTS 2010

Montant total des amortissements réalisés en 2010 : 18 891.30€

Composition amortissements 2009	Montants	Répartition (%)
Études	4 873.06	25.80
Bâtiments administratifs	49.98	0.26
Réseaux adduction d'eau	12 539.02	66.37
Matériel industriel	246.13	1.30
Matériel de transport	1 183.11	6.27
<b>TOTAL</b>	<b>18 891.30</b>	<b>100.00</b>

Les travaux sur réseaux représentent à eux seuls plus de 66 % des montants amortis.

**Évolution des amortissements**

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
<b>Montants amortis</b>	10 388.45	14 560.91	18 072.90	18 290.73	18 891.31	18 891.30
<b>Évolution N-1/N (%)</b>	-	40.16	24.12	1.21	3.28	0

En 2009, aucun investissement n'a été réalisé d'où une évolution nulle des amortissements entre 2009 et 2010.

**4- ENCOURS ET ÉVOLUTION DE LA DETTE**

Capital remboursé en 2010 : 19 896.91€

Intérêts remboursés en 2010 : 2 096.10€

Capital restant dû en 2011 au 1<sup>er</sup> janvier : 114 345.49€

Un emprunt de 50 000€ a été contracté en 2010 pour les travaux de reprise des captages de Fonteline et pour les travaux d'AEP des villages de Besses et Chaduzias.

La dette doit théoriquement s'éteindre en 2022 suivant le tableau ci-dessous.

**Extinction naturelle de la dette du service**

Exercice	Capital restant dû <sup>1</sup>
<b>2010</b>	114 345
<b>2011</b>	89 611
<b>2012</b>	72 603
<b>2013</b>	59 019
<b>2014</b>	49 156
<b>2015</b>	39 158
<b>2016</b>	29 021
<b>2017</b>	20 833
<b>2018</b>	16 666
<b>2019</b>	12 499
<b>2020</b>	8 333
<b>2021</b>	4 166
<b>2022</b>	0

<sup>1</sup> Capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice avant toute échéance.

### **III - LES PROJETS D'AMÉLIORATION DU SERVICE A L'ÉTUDE**

## **PROJETS EN COURS :**

- **Élaboration des périmètres de protection des captages de Fonteline 1 et 2 :**

Un arrêté préfectoral oblige la commune à réaliser la protection des captages de Fonteline. Élaborés partiellement en 1997, les périmètres, et notamment le périmètre immédiat, doivent être précisés ; la procédure est en cours, devrait être achevée au début de l'année 2012.

- **Restructuration de l'alimentation en eau potable du village de Besses et Chaduzias :**

Les villages de Besses et Chaduzias ont été raccordés sur la conduite de transfert de Fix en 2010.

Ces deux villages dépendent dorénavant du réseau public de distribution d'eau potable.

- **Construction d'un réservoir AEP à Sarzols**

Le village de Sarzols est actuellement alimenté depuis la conduite de transfert de Fix par dérivation et sans réservoir. L'absence de réservoir crée des problèmes tant pour l'intégrité de la conduite Fix-Allègre que pour l'alimentation en eau du village, d'autant que deux exploitations agricoles importantes sont desservies par cette dérivation.

Pour remédier à ces problèmes, il était envisagé de construire un réservoir en surplomb du village, mais compte tenu de l'importance de la dépense le projet a été ajourné.

L'un des deux exploitants agricoles a créé un forage privé lui permettant d'alimenter son bétail, ce qui devrait contribuer au règlement du problème.

- **Réflexion en cours sur les problèmes liés à l'alimentation en eau potable des villages de Chabannes et Les Crozes.**